

Massicotée E Z
157 Courtes

REVUE MENSUELLE

LA FRANCE NATIONALE

SOMMAIRE

MELANGES: Nos vêtements, 162; L'homme est insatiable, 165; La reconnaissance, 166; Petite encyclopédie, 166.

MUTUALITE: Ouvriers, songez-y, 162; Résumé des modifications des Statuts, 163; Sermon de l'abbé J. H. Roy, 167; Ça et là, 171; Condoléances, 172.

OFFICIEL: Nouveaux B. de P., 172; Nominations, 172; Cl. suspendu et réintégré, 172; Demandes d'emploi, 172; Nécrologie, 172; Etat financier, 173.

GRAVURE: Le Bureau Exécutif, 161.



RELIGION
FRATERNITE
PATRIOTISME

SURPLUS AU
30 Septembre 1908
\$853,495.22

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

VINCIT CONCORDIA FRATRUM

Vol. XIV, No 11.

Montréal, Novembre 1908.

50 cts par an.

LE BUREAU EXÉCUTIF ACTUEL



(1) Arsène Lavallée, P. G. ; (2) Jos. Contant, ex-P. G. ; (3) A. G. H. Béique, 1er V. P. G. ; (4) F. C. Laberge, 2e V. P. G. ; (5) L. J. D. Papineau, S. G. ; (6) T. Cyphot, M. D. ; (7) A. St-Cyr, T. G. ; (8) S. Beaudin, Av. L. ; (9) E. H. Godin, (10) E. Brossard, (11) J. W. Michaud, (12) L. O. D'Auray, (13) Frs. Fauteux, directeurs.

OUVRIERS, SONGEZ-Y

Les ouvriers, Canadiens, en général, gagnent presque tous suffisamment pour se payer tout le luxe des habits et toute l'abondance de la nourriture que comporte leur condition. Bien souvent même, l'ouvrier et les bourgeois, le prolétaire et le patron s'habillent chez le même tailleur, s'approvisionnent chez le même marchand de comestibles, font à peu près les mêmes voyages d'agrément, et habitent des maisons de même apparence. Malgré toutes les déclamations de ceux qui cherchent à soulever le peuple des ouvriers contre le monde du capital, c'est là un fait qui crève les yeux. Aussi longtemps donc que l'ouvrier travaille courageusement six jours par semaine, aussi longtemps qu'il se garde des excès coûteux, des folies funestes et qu'il a une bonne santé, il ne se prive d'aucune chose essentielle ni même d'aucune des choses superflues en soi, mais devenues choses presque nécessaires dans nos mœurs contemporaines; il jouit d'une vraie prospérité!

Mais vienne la maladie, vienne la mort, et toute cette prospérité réelle s'écroule comme un château de cartes. Pourquoi? Parce que l'ouvrier vit au jour le jour, parce qu'il dépense tout ce qu'il gagne, parce qu'il ne sait plus économiser. Il gagnerait deux fois plus qu'il dépenserait tout également. Sans cesse sollicité par son ambition de paraître, par son désir de la bonne chère, par la vanité de tenir le même rang que ses compagnons de travail, il a toujours des besoins nouveaux qu'il lui faut satisfaire à tout prix. Je ne dis pas qu'il est facile de réagir contre le tourbillon qui l'emporte ainsi, mais je constate qu'il ne réagit pas et que par suite, vivant dans l'abondance, il reste pauvre toujours.

Le résultat, je viens de le dire, c'est l'incertitude du lendemain, c'est l'absence de toute économie sérieuse, c'est la misère pour l'ouvrier quand il est malade, c'est la faim, c'est le dénuement quand la mort vient frapper le père de famille. Alors on passe de l'opulence à la pauvreté et cela sans transition aucune.

Voilà le mal! Comment y remédier?

Il y a un vrai remède et ce remède c'est la société de secours mutuel. La mutualité vous apprend à économiser véritablement et lorsqu'elle est fortement implantée dans une lo-

calité on ne voit plus ou presque plus de pauvres malades sans ressources, de malheureuses veuves et de misérables orphelins sans pain ou sans feu. Car la mutualité, en versant une certaine somme pour chaque semaine de maladie, en assurant à la veuve et aux orphelins une somme plus considérable encore à l'heure de la mort du chef de famille, empêche ces malheurs, tempère les inconvénients de notre vie moderne, aide à supporter les désastres de nos infirmités. Elle constitue donc un remède vrai aux maladies inhérentes à notre organisation sociale, l'un des meilleures sinon le plus excellent de tous les remèdes.

Ouvriers qui comprenez la grande œuvre de la mutualité faites la connaître à vos confrères et vous aurez contribué à améliorer le sort de bien des êtres exposés à souffrir. Nous sommes en concours actuellement, les droits d'entrée sont réduits et les recruteurs peuvent gagner de splendides récompenses.

Toutes ces raisons ne devaient-elles pas vous inciter à travailler énergiquement à répandre les bienfaits de notre association. Il y va de notre intérêt personnel, de l'intérêt de vos collègues, et de celui de la société dont vous avez appris à aimer le but noble et désintéressé ainsi que l'œuvre sociale et patriotique.

NOS VÊTEMENTS

L'hygiène dans les vêtements est indispensable.

La coquetterie dans les vêtements est utile ou agréable.

Le luxe dans les vêtements est inutile et nuisible.

En conséquence dans toutes les parties de l'habillement, préférez, à la seule apparence, la qualité, l'utilité, la commodité, et la véritable esthétique.

Ayez principalement en vue la solidité, la durée, la facilité d'entretien, de nettoyage, de réparation.

N'achetez rien d'inutile à ces deux buts à atteindre: l'hygiène, la parure esthétique.

Surtout ne sacrifiez pas des vêtements commodes et de bon goût, à des toilettes excentriques et ridicules, sous prétexte que celles-ci sont à la mode.

**Résumé des modifications apportées
aux Statuts par les amendements
adoptés lors de la dernière
session du Conseil
Général**

Professions prohibées et dangereuses

Les amendements adoptés à la dernière session font disparaître les dispositions de l'article 9A, classifiant comme dangereuses certaines professions qui y sont énumérées, ainsi que les dispositions de l'article 9B établissant des suppléments de contributions mensuelles pour les membres exerçant ces professions.

Les professions énumérées aux dits articles 9A et 9B ne donneront plus lieu au paiement de suppléments de contributions, ni pour les anciens membres ni pour les membres futurs. Il y a exception, toutefois, pour ceux des anciens membres qui exerçaient une de ces professions réputés dangereuses et qui seront classifiés comme prohibées, à compter du 17 octobre courant. Ces membres continueront à verser le même supplément que ci-devant.

Dorénavant, les professions énumérées ci-après (réputées dangereuses, aux termes desdits articles ainsi abrogés), seront classifiées au nombre des professions prohibées, à raison des risques exceptionnels qu'ils font courir à ceux qui les exercent. Ces professions sont celles d'ingénieurs et chauffeurs sur les locomotives de chemin de fer, de marins faisant des voyages au long cours, d'employés à la construction, à la réparation et à l'entretien des lignes du téléphone et de lumière électrique.

Ainsi à l'avenir nul ne pourra être admis membre participant qui exerce l'une de ces professions ou autres mentionnées à l'article 9. Quant aux anciens membres qui abandonneront leurs professions pour prendre une profession ainsi prohibée, ils pourront—s'ils ont au moins un an de sociétariat—continuer à faire partie de la société en lui donnant avis à cet effet et en payant les suppléments de contributions requis, ou, s'ils le préfèrent, recevoir un certificat de participation acquise. Pour plus amples informations, voir article 9 amendé.

**Diverses dispositions concernant
les Cercles**

1. Le nombre de membres requis pour fonder un cercle ou pour convertir un bureau de perception en cercle a été porté à 30, de 20 qu'il était. Pour instituer une caisse locale des malades, un cercle devra à l'avenir avoir 30 membres au moins inscrits à la caisse centrale.

2. Les membres honoraires de cercles sont éligibles comme officiers, mais comme tels ne sont pas membres du Comité de Régie (art. 127), ils ne peuvent être élus à la charge de délégués. Ils ont droit de prendre part aux discussions des questions soumises à leurs cercles, mais ils ne peuvent voter.

3. Le Bureau Exécutif peut révoquer les Lettres Patentes d'un cercle suspendu, ayant moins de 15 membres.

4. Aucun placement de fonds, ne pourra être fait par un cercle, sans l'autorisation du Bureau Exécutif, excepté pour dépôt à une banque ou au Conseil Général (art. 120, 225, 226 et 227).

Règlements de Cercles

À l'avenir, les cercles ne seront pas tenus de soumettre au Bureau Exécutif pour sanction les règlements fixant ou modifiant les dates, lieux et heures de leurs assemblées ou de la perception, le salaire des secrétaires financiers et archivistes, le taux de la cotisation mensuelle et les limites des circonscriptions de visite. (art. 120).

**Elections d'Officiers et Cloture des
Comptes**

Jusqu'aujourd'hui la clôture des comptes annuels dans les cercles avaient lieu le 1er décembre et les élections des officiers de cercles étaient tenues dans ce mois. Dorénavant, les comptes seront clôturés le 31 décembre dans les cercles, comme au Conseil Général, et les élections des officiers de cercles auront lieu en janvier. (Voir amendements, art. 228, 229, 230 et 135, etc.) Dans les bureaux de perception, l'assemblée générale des membres est fixée au 3ème mardi de janvier, date à laquelle il est procédé à l'élection d'un nouveau comité de Surveillance.

Caisse des Malades

Un membre a droit à l'indemnité de ma-

ladie à compter du jour auquel il est inscrit à la caisse des malades, les trois mois de stage que lui imposait l'article 247 étant abrogés. L'indemnité payable aux membres inscrits à la caisse centrale des malades sera dorénavant de \$5.00 par semaine, pendant 20 semaines par année, au lieu de 60 cts par jour.

Pour être inscrit à la caisse des malades, un nouveau membre devra en faire la déclaration dans sa carte de présentation, ou s'il n'a pas agi de la sorte, donner avis de son intention au Secrétaire général dans les trente jours qui suivent son admission, s'il est alors en bonne santé. Les membres inscrits à une caisse locale des malades qui résident en dehors de la circonscription de visite du cercle, seront dispensés de produire à l'avenir le certificat du curé ou du juge de paix (fl 5c).

Invalidité

Un membre qui a reçu les bénéfices d'invalidité absolue sera dispensé, à l'avenir, de payer ses contributions, cotisation et autres impositions, à moins que, par extraordinaire, son état de santé s'améliore au point qu'il puisse vaquer à un travail rémunérateur.

Certificats de Participation

Jusqu'à aujourd'hui un membre n'a pu être titulaire de d'un certificat de participation, soit un certificat de dotation, soit un certificat d'assurance au décès. A l'avenir, un membre pourra détenir simultanément un certificat de chacune de ces catégories, à condition que le montant assuré n'excède pas en totalité \$3,000. Il a aussi été adopté d'autres dispositions concernant les mutations, abandons et rétrocessions et certificat de participation. (Voir art. 180c et 277 à 283A).

Admission des Membres Participants

I. *Droits d'entrée.*—50c par \$500, sur le montant du certificat de participation.

II. *Honoraire d'examen médical.* (\$2.00), *Certificat de santé* (50c).—A l'avenir ces honoraires seront payés directement au médecin examinateur par les candidats et les membres.

Ces honoraires ne seront plus versés entre les mains du secrétaire financier, dans les cercles, ni entrés aux livres du cercle (art. 175.)

III. *Taux des honoraires d'enregistrement.*

—Les cercles font remise de ces honoraires au Conseil général, pour les nouveaux membres et pour augmentations de certificat de participation au taux de 50c par \$500 sur le montant du certificat de participation accordé.

IV. *Mode d'admission dans les Cercles.*—Depuis que les statuts autorisent l'institution de bureaux de perception, il y a eu quatre principaux modes l'admission de suivis, savoir :

1. Pour les fondateurs de B. P., admis par le Président Général et le Secrétaire général ;

2. Pour les membres autres que les fondateurs de B. P., admis par les mêmes officiers, après rapport favorable du Comité de Surveillance du B. P. ;

3. Pour les solliciteurs de Lettres Patentes, admis dans la société au jour de l'institution de leur cercle,—les fondateurs de cercle ;

4. Pour les membres admis par les cercles autres que leurs fondateurs.

Le Conseil Général, à sa dernière session, a cherché à établir plus d'uniformité dans les formalités et à simplifier le mode d'admission, et pour cela on s'est rapproché du système suivi dans les B. P.

Dorénavant les membres participants seront admis comme suit dans les cercles :

1. Présentation du candidat au cercle par le dépôt de sa carte de présentation et le versement au secrétaire financier du montant du droit d'entrée exigible pour le certificat de participation demandé, au taux de 50c par \$500 ;

2. Ce dépôt effectué, la carte de présentation sera soumise au Comité de Régie, en assemblée, lequel s'assurera—comme le cercle le fera après lui—si la carte est bien rédigée, si l'adresse du candidat est suffisante pour le besoin de la correspondance, si celui-ci ne pratique pas une profession prohibée, s'il est d'un âge convenable, s'il a effectué le dépôt requis, s'il parle la langue française et professe la religion catholique, s'il est doué d'un bon caractère, s'il a une bonne conduite, une bonne réputation morale et s'il pratique la sobriété, enfin il s'enquerra de son histoire personnelle et de celle de sa famille au point de vue de la santé.

Ces précautions prises, le comité, procédant au scrutin secret, décidera par le vote affirmatif des deux tiers des membres pré-

sents, s'il recommande l'admission du candidat. Le vote négatif d'un tiers des membres présents rejetera le candidat d'une manière définitive. Si le candidat a été accepté par le Comité de Régie, le président signera un rapport au cercle favorable à son acceptation.

Il est désirable de relever au procès-verbal d'assemblée, avec les noms et prénoms du candidat, son âge, sa profession et son adresse.

3. Le rapport favorable du Comité de Régie est ensuite soumis au cercle en assemblée régulière ou extraordinaire. Pour qu'il y ait acceptation par le cercle, il faut que le candidat ait obtenu les deux tiers des suffrages exprimés au scrutin secret.

C'est là que s'arrêtera dorénavant l'action du cercle, en autant qu'il peut exercer un contrôle sur l'admission du candidat.

L'aspirant étant ainsi accepté par le Comité de Régie et le cercle, le secrétaire archiviste fera rapport sous trois jours au Secrétaire général, sur la carte de présentation, du résultat de leurs délibérations. Le Président général et le Secrétaire général, après acceptation du candidat par le Médecin en chef, procéderont à l'admission définitive du membre en émettant son certificat de participation.

Le candidat devra donc se présenter sans retard après son acceptation par le cercle, au médecin examinateur pour subir l'examen médical et lui payer l'honoraire requis.

Les modifications apportées à la manière de procéder peuvent donc se résumer comme suit : Jusqu'aujourd'hui le candidat après avoir été accepté par le Comité de Régie puis le cercle, puis le médecin en chef, était invité à venir au cercle pour y signer l'engagement d'honneur, dernière condition. La question de l'admission du membre dans l'ordre régulier venait donc devant le cercle à deux séances et ce n'était qu'à la 2^{ème} séance que le membre était admis définitivement. Il devait se présenter à une 3^{ème} séance pour recevoir son certificat de participation. Dorénavant lorsqu'un candidat aura été accepté par le Comité de Régie et par le cercle, au scrutin secret, il en sera fait rapport au Secrétaire général sur la carte de présentation et le membre sera admis au jour même de l'émission de son certificat de participation par le Président Général et le

Secrétaire général. Ce dernier adressera alors immédiatement au cercle le certificat de participation, un exemplaire des statuts et le livret de reçus du nouveau sociétaire.

Le secrétaire-archiviste, sur réception de ces pièces, invitera le nouveau membre à se présenter à l'assemblée suivante du cercle pour prononcer son engagement d'honneur et recevoir son certificat de participation, son livret de reçus, etc. Le secrétaire-archiviste inscrira au Registre des sociétaires le No matricule, l'âge, la profession du membre, le numéro et le montant de son certificat de participation, les noms de ses bénéficiaires, d'après les indications contenues aux pièces, etc., transmises au cercle par le Conseil Général.

Consulter, *re mode* et conditions d'admission dans les cercles, les articles 7 à 18, 82, 152, 175, des statuts.

V. *Agrégation par lettre de Sortie*, (art. 112).—Pour obtenir telle lettre un membre ne sera plus tenu d'acquitter ses contributions et cotisation pour le mois "prochain".

Ces membres recevront, à l'avenir, leur No matricule au Conseil Général, comme les nouveaux sociétaires.

Montréal, 16 Octobre 1908.

L'homme est insatiable

Un pauvre homme sauve un milliardaire, lequel lui dit :

—Je suis prêt à réaliser tes plus folles espérances... Que veux-tu ?

—Un million !

—Ce n'est guère... Mais enfin, tu l'auras. Sache, cependant, que tu n'en seras pas plus heureux. Au surplus, si au bout de trois ans, tu n'es pas satisfait de ton choix, reviens me trouver et j'accomplirai ton nouveau désir.

Trois ans se passèrent. Et l'ex-pauvre diable se présenta devant son bienfaiteur.

—Hélas ! gémit-il, je me suis aperçu bien vite du peu de bonheur que peut donner un million...

—Et alors?... ?

—Et alors..., je viens vous en demander un second !

Prendre des apéritifs avant ses principaux repas, c'est s'ouvrir l'appétit avec une fausse clef.

LA RECONNAISSANCE

Pour faire voir-combien est fragile la reconnaissance de certains gens, l'inimitable Alphonse Karr, racontait, un jour, le trait suivant :

J'ai pour voisin de campagne un homme qui, dernièrement, fut pris d'une congestion cérébrale. Il n'a auprès de lui qu'une vieille servante, qui fut saisie de terreur; appelant les voisins par la fenêtre, elle tomba elle-même sans connaissance.

Un ouvrier nommé Normand se leva, grimpa par une fenêtre dans la maison, ramassa les deux corps, rappela la vieille à la vie, alla chercher un autre voisin qu'il jugea plus expérimenté que lui pour soigner le bonhomme, prit un cheval, courut à la ville et en ramena un médecin, par suite de quoi le malade fut sauvé; puis l'ouvrier s'en alla à l'ouvrage comme de coutume.

Je dis à mon voisin :

"Sans Normand, vous étiez mort; j'espère que vous comptez le récompenser.

—Oui, certes, me dit-il, et j'ai l'intention de lui donner dix piastres.

—Vous ferez bien."

Quelques jours après, rencontrant mon voisin, et ayant d'autre part quelques raisons de tenir sa générosité en suspicion, je lui dis :

"Eh bien! avez-vous vu Normand?"

—Non... pas encore... je ne l'ai pas rencontré; mais ça ne fait rien, il ne perdra pas pour attendre. Je n'ai qu'une parole. J'ai dit que je lui donnerais deux piastres, c'est comme s'il les avait dans sa poche."

Il se passa quelque temps, et un matin je renouvelai ma question :

"Vous avez vu Normand?"

—Normand?... Ah! oui... Normand? je lui engraisse un lapin, vous savez, de cette grosse espèce que j'ai; il m'en dira des nouvelles. Oh! je ne suis pas de ceux qui oublient un service.

—Eh bien! dis-je à mon homme quinze jours après, et votre fameux lapin?"

—Mon lapin! je l'ai mangé hier; il était excellent."

PETITE ENCYCLOPEDIE

Le miel est un bon substitut pour l'huile de foie de morue.

La Crète a été conquise par la Turquie en 1669 et a presque toujours été en révolte depuis.

* * *

La plus grande des étoiles fixes paraît être Sirius qui est quelquefois aussi chaude que le soleil et sept fois aussi large.

* * *

En Europe, les meilleures routes sont celles de France, les pires celles de Russie et d'Espagne.

* * *

Chicago a décidé d'attendre que sa population ait doublé avant d'accorder une nouvelle licence d'hôtel. Il y en a déjà 7,353.

* * *

La dernière tournée du violoniste Kubelik en Amérique représente un déplacement de 35,000 milles et une recette totale de \$250,000.

* * *

Il y a, en France, exactement 625,000 fonctionnaires. La moyenne du traitement, pour ces 625,000 fonctionnaires, est de \$300. Multiplions 625,000 par 300. Cela donne \$187,500,000. Un joli chiffre!

* * *

Dans Ontario, il y a une loi qui défend d'accorder un permis pour l'importation d'un nègre ou d'une autre personne "devant être assujettie à la condition d'un esclave, ou astreint à un service involontaire pour la vie" dans aucune partie de la province.

* * *

Les jeunes mariées savent-elles que c'est à l'une des plus jolies reines de France, qu'elles doivent la virginalité blancheur de leur robe nuptiale? La première robe de mariage blanche fut en effet portée par Marie Stuart en 1558, lorsqu'elle épousa François II, et ce n'est qu'à la fin du dix-septième siècle que l'usage s'en généralisa.

* * *

Il existe à la Préfecture de police de Paris un intéressant service qui s'occupe des recherches dans l'intérêt des familles. Il ne fonctionne que sur la demande formelle de la famille des individus dont on a signalé la disparition. On dénombre environ tous les ans 18,000 personnes qui ont subitement quitté leur domicile sans donner d'explication et dont on a perdu la trace.

L'ALLIANCE NATIONALE

Sermon prononcé par M. l'abbé J.-H. Roy, à l'église St-Jean-Baptiste de Sherbrooke-Est, le dimanche 16 août 1908.

"Omnes unanimes, compatiennes, fraternitatis amatores, ut benedictionem hereditate possideatis."

Qu'il y ait entre vous tous une parfaite union de sentiments, une bonté compatissante, une amitié de frères, une charité indulgente afin de recevoir l'héritage de la bénédiction de Dieu.—Ire E. de St-Pierre III, S.

Monseigneur, Messieurs les membres de l'Alliance Nationale, mes chers frères,

Ces paroles que l'apôtre saint Pierre adressait aux premiers chrétiens et qui furent si bien comprises, si admirablement pratiquées, ces belles paroles sont l'expression la plus complète et la plus vraie de l'œuvre de l'Alliance Nationale du Canada. Oui, mes frères, de ces vingt mille hommes appartenant à votre Alliance, nous pouvons dire comme l'Esprit-Saint l'a dit des fidèles de Jérusalem: "Ils n'ont tous qu'un cœur et qu'une âme, car ils sont unis et forment une société, et pourquoi? Pour se prêter les uns aux autres un secours mutuel. Et par quel moyen? Par la charité fraternelle. Et dans quel but? Pour obtenir et laisser à leurs familles comme le plus précieux des héritages, les bénédictions de Dieu pour le temps et pour l'éternité. Sainte et féconde association! association éminemment chrétienne, éminemment nationale!"

Je dis, bienfaisante, car elle embrasse dans sa sollicitude les intérêts matériels, moraux et religieux de tous ses membres, le corps et l'âme, le présent et l'avenir. Chrétienne, puisqu'elle réalise à la lettre le grand précepte de l'apôtre prêché au monde depuis 19 siècles. Nationale, en conservant notre belle langue, nos coutumes et notre foi.

Aussi, messieurs, je dirai de votre société ce qu'un philosophe a dit de la religion catholique: "Elle semble ne s'occuper que du bonheur à venir de ses enfants, et cependant,

elle fait leur vrai bonheur sur la terre." Et j'ajouterai que, semblable à l'Eglise dont elle est la fille, votre Alliance qui sert si bien vos intérêts personnels, sert aussi d'une manière admirable, les intérêts sacrés de notre race et les intérêts plus sacrés encore de Dieu lui-même.

Il me sera facile de le prouver en répondant à ces deux questions:

1o Qu'est-ce que l'Alliance Nationale comme société de bienfaisance et patriotique?

2o Quels sont ses avantages?

Qu'est-ce qu'une société de bienfaisance du genre de la vôtre?

Messieurs, avant de résoudre cette question, il faut se rappeler ce qu'est l'ouvrier, l'homme qui travaille.

Entre le riche et le pauvre, entre l'homme qui vit du patrimoine de ses pères ou du fruit assuré de ses propres labeurs, et celui qui, sans asile, réclame la charité publique, entre ces deux extrêmes, il y a une classe intermédiaire, multitude innombrable qu'on pourrait appeler le cœur du genre humain, et qui n'a pour vivre d'autres ressources que l'activité de son intelligence et la force de ses bras. Ces hommes portent un nom, aujourd'hui, honoré et digne de l'être, car l'évangile l'a arraché, comme tant d'autres, aux outrages des sociétés païennes.

Il est bon, messieurs, de rappeler ces souvenirs historiques, non pour s'insurger contre des temps qui ne sont plus, et blâmer des hommes qu'il faut plaindre, mais pour mieux apprécier le bienfait d'une civilisation toute chrétienne. Eh! bien, oui, pendant de longs siècles, sous l'influence d'une civilisation païenne, l'ouvrier, l'artisan, l'homme qui travaille de ses mains pour vivre, fut l'objet du mépris public. Un peu au-dessus du pauvre qui, lui, n'avait pas même le nom d'homme, il était assimilé à l'esclave, et s'il n'en portait pas les chaînes, du moins, il en avait toutes les hontes.

Ecoutez sur ce sujet ce que disaient des sages, des philosophes, des orateurs qu'on appelle encore avec raison les princes de l'esprit humain. Cicéron disait, jamais l'ouvrier ne s'élèvera à la connaissance de la vraie sagesse. A cette question: L'artisan doit-il être compté parmi les citoyens? Platon répond: "non", une bonne constitution ne le fera jamais, Aristote qui est la plus haute personification de la raison humaine, Aristote

parlant du travail des champs, a dit ces mots barbares: "Ceux qui s'y livrent ont une existence dégradée, où la vertu n'a aucune part, et s'ils vivent libres, c'est que l'état n'est pas assez riche pour les remplacer par des esclaves, ou assez fort pour les réduire à cette condition." Voilà ce que pensaient de l'ouvrier, de l'artisan, du cultivateur, en un mot de quiconque travaillait pour gagner sa vie, les plus grandes lumières du paganisme.

Ces paroles vous étonnent, messieurs, elles vous indignent n'est-ce pas? Et cependant, c'est le langage de la sagesse humaine dans ses plus nobles représentants.

O sagesse humaine convaincue de folie, s'écriait saint Paul, sagesse menteuse, tu nous redirais encore les mêmes blasphèmes, si Jésus-Christ la sagesse éternelle, n'était venu te régénérer en te communiquant ses divines lumières!

Aujourd'hui mes frères grâce à l'évangile, les choses sont bien changées, car le fils de Dieu fait homme, Jésus-Christ a voulu lui-même porter le nom d'ouvrier. Il l'a mérité ce beau nom en mangeant son pain, pendant 30 ans, à la sueur de son front; et ainsi, il a relevé, ennobli, surnaturalisé le travail des mains. Il a rendu à l'ouvrier sa véritable place, et cette place, messieurs, elle est noble, elle est sainte. Oui, noble; car l'ouvrier est utile; il sert l'humanité en satisfaisant à ses besoins et à ses légitimes plaisirs; il réalise et il étend chaque jour, la domination que Dieu a donné à l'homme sur la matière; il trouve dans la découverte du beau et du vrai les satisfactions de l'intelligence et dans un juste salaire, une indépendance, une liberté, les joies du cœur, dont l'écriture a vanté la douceur par ses paroles: "Plus suave que le rayon de miel, le pain gagné par le travail." "Qu'il est doux le sommeil au soir d'une journée laborieuse!" "Celui-là seul est un homme qui sait se suffire à lui-même et qui travaille, car l'homme est fait pour travailler, comme l'oiseau pour voler."

Aussi le Seigneur Dieu, ayant créé Adam, le plaça dans un jardin de délices pour qu'il le cultivât. C'était une douce satisfaction donnée aux instincts de notre nature. Ce fut, hélas! bientôt au châtement. "Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front." Et voilà précisément ce qui rend la condition de l'ouvrier vraiment sainte, c'est qu'il réalise dans

toute sa plénitude la sentence divine, il entre d'une manière active, et en quelque sorte physique dans la grande expiation de Jésus-Christ et par le travail, il devient avec lui, rédempteur, sauveur de l'humanité.

Voilà l'ouvrier, messieurs, le voilà aux clartés de la foi; vous voilà tous, tels que l'Evangile, tels que l'Eglise vous fait. J'avais donc raison de dire, il y a noblesse et sainteté.

De ces hauteurs, descendons dans la pratique. Hélas! le spectacle sera moins beau, mais il n'en est pas moins instructif.

En effet, placé entre le riche et le pauvre, l'ouvrier n'est ni l'un ni l'autre, mais il y a danger pour lui de participer aux faiblesses et aux grandeurs de ces deux états. Il n'est pas pauvre, car il ne demande rien à personne, et il rougirait de devoir à d'autres qu'à lui-même, le pain qui le nourrit. Il n'est pas riche, car il n'a ni terre, ni or; et cependant il tient de la Providence un fonds qui est le meilleur de tous, le travail; et quelquefois il sait donner à son intelligence une activité, à ses bras, une énergie telles, qu'il parvient facilement au bien-être et à l'aisance, seule fortune désirable. Il y parviendrait toujours si la santé, la prévoyance, l'économie et la raison étaient les compagnes fidèles de ses rudes labeurs. Mais cela est rare, cela est difficile. La santé! quoi de plus fragile! mille accidents la menacent. Le travail et la sobriété la conservent, mais elle déjoue parfois toutes nos sollicitudes. Et d'ailleurs comment éviter cette maladie qui apparaît à l'horizon de nos ans, inévitable comme la mort elle-même, dont elle est l'avant-courrière. J'ai nommé la vieillesse... L'économie! oh! elle serait sage, mais combien difficile lorsque le salaire de chaque jour est à peine suffisant pour faire face au nécessaire. Et que faire de ses épargnes? A qui les confier? Pourra-t-on jamais en jouir? La prévoyance! oh! quelle est douloureuse pour qui n'a que des malheurs à prévoir: la cessation du travail, la misère. La misère! objet d'une indicible terreur; la misère d'autant plus horrible qu'on a lutté longtemps, pour la combattre et qu'on en connaît mieux les conséquences. De là le découragement, le dégoût de la vie, une faiblesse morale qui livre l'ouvrier au premier occupant ou le jette entre les bras du socialisme sectaire. Ah! sans doute elle conseille, elle loue, elle admire la

vertu; mais quand il s'agit de la mettre en pratique, j'en appelle à votre expérience, la raison n'est-elle pas souvent impuissante? Hé quoi! malgré l'éducation qui la développe, malgré la foi qui l'élève, malgré la conscience qu'elle éclaire, tous les jours, en présence de devoirs faciles, nous voyons des hommes instruits, vivant des jouissances de l'esprit, devenir lâches et faibles en face du devoir, et nous voudrions que seul, livré à lui-même, sans appui, avec une instruction nécessairement imparfaite, entouré assez souvent de mauvais conseils, nous voudrions que l'ouvrier restât toujours vertueux, c'est-à-dire qu'il s'élevât jusqu'à l'héroïsme, et cela, par les seules forces de sa raison?

Ah! messieurs, soyons plus justes, soyons plus francs, et avouons qu'il faut à l'ouvrier, pour soutenir son courage, d'abord la certitude que s'il est laborieux et économe, la maladie ne sera pas pour lui la misère. Il lui faut ensuite une société qui lui offre, dans des relations agréables, la conversation, les sages conseils, le bon exemple et un appui en argent en cas d'adversité et de maladie.

L'Eglise catholique l'avait compris, messieurs, et après avoir rendus aux ouvriers l'honneur et la liberté, elle leur offrit un enseignement, des liens fraternels, une garantie contre l'avenir, dans ces associations fameuses du moyen-âge, qui, sous les noms de corporations, confréries, etc., furent pour ceux qui en firent partie, des écoles professionnelles et religieuses dont tous les membres étaient solidaires pour conjurer les dangers de l'avenir: la vieillesse et la maladie.

Vous l'avez compris aussi, membres de l'Alliance Nationale, et vous avez agi en conséquence. En homme intelligents et vraiment catholiques vous avez eu la bonne idée de lutter ensemble en organisant sur des bases sûres, votre belle Alliance où notre langue est parlée, où nos mœurs, nos coutumes et nos usages, pour lesquels nos ancêtres ont tant lutté,—sont respectés, protégés et en honneur.

Votre société s'engage à De fournir à ses membres l'occasion de s'aider mutuellement, 2o De leur accorder, en temps de maladie, des secours pécuniaires, 3o. En cas de mort de soutenir leurs familles par une généreuse allocation et 4o. De leur aider à demeurer droits dans le chemin du bien.

Sous la féconde influence de notre sainte

religion, votre Alliance s'est multipliée. Avec une administration économique elle a toujours pu garantir à ses membres, sinon le confort, du moins le nécessaire en cas de maladie ou d'accidents. La paix et l'union régnaient parmi vos membres.

Aussi, messieurs, je ne doute nullement que, tant que votre société sera fidèle à sa mission, Dieu se plaira à répandre sur elle ses plus abondantes bénédictions. Tant qu'elle restera intimement liée à ses chefs naturels, les évêques et les prêtres, elle grandira et prospérera.

Quels sont les avantages de l'Alliance?

Pour nous, messieurs de l'Alliance Nationale, au point de vue purement matériel, votre société est, comme on dit dans le monde, une bonne affaire. En effet, au prix d'un sacrifice léger qui passe inaperçu, vous êtes assurés, non pas contre les maladies, hélas! qui peut les éviter! mais vous êtes assurés contre leurs suites affreuses. Tandis que l'ouvrier, dans les conditions ordinaires, c'est-à-dire sans assurance, voit disparaître en un instant, avec la possibilité de travailler, toutes ses ressources et celles de sa famille, et arriver à grands pas, dans sa maison vide, la faim et la misère, les membres de l'Alliance, quoique malades, peuvent donner, comme au jour de la santé, à leurs enfants, le pain qu'ils leur ont gagné d'avance. Chez eux, au milieu de leur famille, ils reçoivent la visite du médecin, les soins affectueux de leurs confrères et de leurs amis.

Et remarquons-le bien, messieurs de l'Alliance, il n'est pas, il ne peut pas être question, ici, d'aumônes! Non, non, car ces secours, vous les avez achetés, vous les avez payés; ils vous appartiennent, ils sont votre droit; et cependant, si la santé vous est fidèle, si vous avez le bonheur de ne jamais prélever sur l'association ce tribut de la maladie, votre concours devient alors une action bonne et charitable envers des confrères moins heureux que vous.

Il y a donc là, vous le voyez, une excellente spéculation, très sûre, et très avantageuse. Aussi les peuples marchands ont-ils depuis longtemps des sociétés. Mais privées du feu sacré de la charité, elles ne sont guère, que des compagnies d'assurance où tout se résume dans le rapport d'un trésorier qui constate, chaque mois, les profits et les pertes. Mais ce n'est pas assez pour le Canadien-

Français catholique. Avec son caractère expansif, il lui faut de la sympathie, des rapports sociaux. C'est ce qui nous explique pourquoi il recherche tant les réunions d'amis et de parents. L'association lui va donc à merveille puisqu'elle l'arrache au plus grand de ses ennemis : "l'isolement". En lui donnant des confrères, elle lui assure des relations utiles, l'amitié, l'estime, un intérêt, une joie dans la vie; ces liens volontaires deviennent chaque jour plus étroits, il s'établit bientôt entre les associés une fraternité qui les retient. Chacun sait qu'il n'est plus seul sur la terre, qu'il y a d'autres hommes intéressés à la régularité de sa conduite, qu'il a un nom à soutenir, une réputation à conserver, des devoirs sociaux à remplir; et de là, le courage au travail, l'amour de l'ordre, le dévouement, la dignité, le respect de soi-même et des autres, et ce je ne sais quoi qu'on appelle l'honneur, sentiment tout humain, mais bien beau quand il est vrai.

Aussi nous l'avions vu jusqu'alors, dissipé, imprévoyant; aujourd'hui il est sage, économe, et il porte avec confiance ses regards vers l'avenir, car il a trouvé dans l'association, la mutualité qui protège et la solidarité qui moralise.

De plus le bienfait de ces admirables sociétés n'est pas stérile. Il s'étend, il se multiplie, il réagit dans les familles et, par elles, sur l'Eglise, sur l'humanité toute entière. L'humanité, en effet, de quoi se forme-t-elle? De nations. Les nations? de familles. Et les familles? Mes frères, vous en êtes, ou vous en serez bientôt, les chefs vénérés et les modèles. J'avais donc raison de compter parmi les conséquences de Votre Alliance et en général, des sociétés de bienfaisance, le bonheur de l'humanité et de notre race.

Aussi je ne m'étonne pas que l'Eglise appelle ses vœux sur ces sociétés et qu'elles les bénisse. Elle y voit, non seulement, la gloire de Dieu, le salut des âmes, mais aussi le bonheur de notre race.

Ici, mes frères, je me permettrai une digression. Tout le peuple a ses usages, ses aspirations, sa langue et sa foi. Le peuple Canadien-Français ne fait pas exception à cette loi. Au contraire, il tient peut-être plus que les autres, à ses coutumes, à sa langue et à sa religion. Mais pour que cette ténacité soit efficace, il faut l'union, il faut l'association,

il lui faut l'Alliance qui est, à tous les degrés, le moyen le plus sûr, le plus puissant, pour accomplir de grandes œuvres; car dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral, l'homme en face de la nature et de ses forces, d'une part; et de l'autre, en face de l'immense multitude de ses semblables, l'homme, dis-je, se sent trop faible et trop petit pour "arriver seul" à quoi que ce soit de considérable. Il jette donc les yeux autour de lui, il cherche des compagnons, des hommes semblables à lui, afin de partager avec eux les soucis de la vie et d'en recevoir encouragement et bons conseils.

Mes frères, je ne suis pas ici pour critiquer les choses existantes; mais comme homme libre et comme prêtre, j'ai le droit et le devoir d'observer ce qui se passe autour de moi, et de communiquer, à mes compatriotes, le fruit de mes observations. Or, je vous dirai en toute franchise: Encouragez vos propres sociétés canadiennes-françaises catholiques, car elles contribueront à maintenir et à faire respecter nos coutumes, notre langue et notre foi. Il me semble que vous ne devriez pas encourager des sociétés, composées d'hommes qui n'ont ni notre langue, ni nos coutumes, et quelquefois, ni même notre religion, et qui, bien souvent, nous détestent de tout leur cœur. Dans la société de tels hommes vous n'apprendrez qu'à rougir des vôtres, de votre langue et peut-être de votre religion. Vous finirez même par rougir de votre nom que vous trouverez trop français. Alors l'apostasie sera complète. L'expérience est là!

Que faire comme conclusion pratique de tout ce que je viens de dire?

Messieurs de l'Alliance, vous devez aimer votre société. Vous devez la faire aimer en ranimant votre zèle et l'amour de votre état, en vous conduisant toujours d'une manière édifiante et en vous intéressant à son succès. Vous devez bien vous renseigner sur ses avantages, et, par une propagande zélée, faire participer aux bienfaits qu'elle procure, autant de compatriotes que vous le pourrez. Puis qu'il y ait entre vous tous, une parfaite union de sentiments, une bonté compatissante, une amitié de frères, une charité indulgente, afin de recevoir l'héritage de la bénédiction de Dieu. Grâce que je vous souhaite, de tout mon cœur, avec la bénédiction de Monseigneur.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
"L'ALLIANCE NATIONALE"

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par
la Législature de la Province de Québec
en 1893 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTREAL

7 Place d'Armes B. P. Boîte 2172
Tél. Bell 2255.

MONTREAL, NOVEMBRE, 1908

ÇA ET LA

—
Votre cercle est-il toujours stationnaire?

* * *

Le vrai mutualiste a à cœur le bien-être
de ses confrères.

* * *

La religion, l'instruction et la mutualité
sont les trois grands amis de la race hu-
maine.

* * *

Etes-vous fier d'être mutualiste? S'il en est
ainsi, vous devriez contribuer à faire con-
naître la mutualité.

* * *

L'homme qui possède un livret de banque
d'épargne et un certificat d'assurance mu-
tuelle est rarement sans emploi.

* * *

L'égoïsme ce sentiment vil et dégradant
est ce qui empêche bien des hommes de pro-
téger leurs femmes et leurs enfants.

* * *

Celui qui ne veut pas assurer sa vie ne
devrait pas avoir l'ambition de se créer un
foyer et d'avoir femme et enfants.

* * *

Profitez des longues soirées pour trouver
un moyen d'attirer vos membres, de les inté-
resser et de faire connaître notre société.

* * *

Le premier et principal but de l'épargne
c'est de faire une provision pour les mau-
vais jours; ceux qui sont marqués par la ma-
ladie ou la mort. Or ce but, quelle autre in-
stitution le réalise-t-il mieux que la société de
secours mutuel, puisque le but cherché peut
être atteint le lendemain de votre admission?

Si les ouvriers épargnaient les sommes
énormes qu'ils consacrent aux boissons alcoo-
liques, en dix ans ils pourraient acheter tou-
tes les manufactures où ils travaillent.

* * *

Tous les membres, surtout les officiers de
cercles et de bureaux de perception, doivent
se mettre au courant des amendements adop-
tés lors de la dernière session du Conseil
Général.

* * *

Vous avez dû prendre connaissance de l'ar-
rêté du B. E. relativement au concours qui
bat actuellement son plein. Vous avez const-
taté combien généreuses étaient les récompen-
ses offertes. Pourquoi ne feriez-vous pas un
effort pour en remporter quelques-unes?

* * *

L'assurance sur la vie est non seulement
une transaction légitime, c'est un devoir qui
s'impose à tout bon citoyen, à tout père de
famille véritablement soucieux de l'avenir
des êtres qui lui sont chers.

* * *

Outre leur but positif ou matériel, nos so-
ciétés de secours mutuels nationales ont un
objet moral en ce qu'elles tendent à réunir
et fortifier les éléments qui constituent notre
homogénéité comme race.

* * *

Les Canadiens-Français ont le devoir de
s'affilier à une société qui accomplit en même
temps que l'œuvre de l'assurance, une œuvre
nationale et religieuse dans leur entourage,
dans leur milieu, en conservant intacte notre
belle langue française laquelle est un puis-
sant rempart pour préserver notre foi et les
traditions de nos ancêtres.



Ce n'est pas le crayon qui va manquer; il
y a toujours de la mine de plomb en abon-
dance mais le cèdre rouge dont on l'envelop-
pait disparaît de plus en plus de la Floride.
On ne s'en était pas préoccupé jusqu'ici; on
se disait qu'il y aurait toujours assez de
cèdres, et l'on taillait une grande quantité de
crayons dans un seul de ces arbres, qui attein-
nent jusqu'à 80 pieds de haut! Mais, à for-
ce de prendre des cèdres, on les a peu à peu
épuisés; et si l'on ne découvre pas un autre
arbre ayant les mêmes propriétés, on sera
bientôt forcé de ne plus fabriquer des crayons
qu'en les entourant de papier.

Nouveaux bureaux de perception

B. P. St-Romain, No 270.—Institué à St-Romain, comté de Compton, le 15 septembre 1908, par M. Chs. Duquette, I. C., et organisé par J. L. Langlois. Comité de Surveillance: MM. Édouard Bureau, président et Joséphat Rousseau et Théophile Roy; Percep., M. Ed. Campagna; Médecin-ex., J. A. Samson.

B. P. Ste-Madeleine, No 271.—Institué à Ste-Madeleine, comté de St-Hyacinthe, par M. G. H. Vaillancourt, R. P. P. G., et organisé par ce dernier. Comité de Surveillance: MM. J. O. Dansereau, prés., et Nap. Frappier et J. O. Jodoin; Percept., Alb J. Belisle; Médecin-ex., Dr Cartier.

B. P. Lacolle, No 272.—Institué à Lacolle, comté de St-Jean, le 26 septembre 1908, par M. J. L. Leprohon, M. D., et organisé par ce dernier. Comité de Surveillance: MM. W. Landry, prés., E. Courcelle et Jules Girard; Percep., E. Courcelle; Md-ex., D. Paquette et D. Gaudreau.

Condoléances

Les cercles et bureaux de perception suivants ont voté des condoléances aux personnes ci-après mentionnées:

Cercle St-Louis de Terrebonne, No 26.—A son président, M. J. A. J. noges, à l'occasion de la mort de son enfant.

Cl. St-Barthélémy, No 72.—A Philiat Caron, et J. A. Barrette, à l'occasion du décès de leurs épouses.

Frontenac, No 172.—A M. J. A. Lamarche, jr., à l'occasion de la mort de son épouse.

Cl. Marieville, No 132.—A Alex. Barré, à l'occasion de la mort de sa mère.

Cl. St-Paul, No 36.—A la famille Albert Galipeau, à l'occasion de la mort de ce dernier; à M. Grégoire Machabé, à l'occasion de la mort de son épouse.

Cl. St-Edouard, No 126.—A W. Desjardins, à l'occasion de la mort de son père.

Cl. St-Louis de Terrebonne, No 26.—A O. Limoges, à l'occasion de la mort de son enfant et à Jos. Cusson à l'occasion de la mort de sa mère.

Nominations

SUBSTITUTS

Le Président Général a nommé le confrère dont le nom suit son substitut auprès de son cercle, savoir: A. Favreau, cl. Jeanne d'Arc, No 53.

MEDECINS-EXAMINATEURS

Le choix des médecins ci-après nommés a été ratifié par le Bureau Exécutif:

MM. A. P. Cartier, B. P. Ste-Madeleine, No 271; J. A. Samson, B. P. St-Romain, No 270; Alcide Fortin, cl. St-Auguste, No 117; Chs. Tétrault, cl. Contrecoeur, No 37.

Cercle suspendu

Cercle St-Félicien, No 285, suspendu le 1er novembre, pour défaut de transmission des rapport et remise de septembre.

Cercle réintégré

Cercle Contrecoeur, No 37, réintégré le 15 octobre 1908.

Demandes d'emploi

M. C. V. Gauthier, 806 Dorchester Est, et Joseph Gauthier, même adresse, demande à être employé pour ouvrage général.

NECROLOGIE

No	NOM	ADMISSION		Certif. de part.	DÉCÈDE		Médecin Examineur		
		Age	Cercle ou B. P.		Date	le		Age	Cause
	Albert Durant	18	Hochelaga No 29	21-7-01	\$50.00	9-9-03	19	Fièvre Typhoïde	J H Garceau
799	Alexandre Benoit	23	St-Rémi No 106	24-12-99	1000	8-4-04	32	Péritonite	J E Prince
800	Ludger Séguin	28	St-Ignace No 33	25-9-94	1000	25-4-8	42	Tuberculose pulm.	E. Jeannot
801	T E Caron	24	membre délé hé	17-7-93	500	25-7-08	34	" "	Nap Lambert
802	Henri Gonneville	24	St-Théophile du Lac No 226	1-10-05	1000	26-7-8	27	Noyé	J E Colin
803	Joséphat Dubeau	21	Richelieu No 102	10-5-07	1000	4-8-8	22	Péritonite	E C Campeau
804	Rémi Pépin	30	Royal No 27	20-12-07	500	14-8-8	30	Tuberculose pulm.	J E Prince
805	Spencer Scott	25	St. terre No 8	26-3-95	1000	18-8-8	36	Paralyse générale	E. Jeannotte
806	Amé de Barbe	18	Richelieu No 102	23-6-99	1000	24-8-8	18	Phtisie pulm	E U Campeau
807	Auguste Esterge	24	St-Luthbert No 59	7-12-94	1000	28-4-08	42	Tuberculose pulm	C Désorcy
808	Joseph Danae	35	Pierreville No 80	17-12-00	1000	9-8-8	43	Noyé	P E Gélinas
809	Oscar Leduc	26	Beauharnois No 3	30-7-93	2000	7-9-08	41	Pleurésie	A T Côté
810	George Grandbois	43	St-Casim r No 82	22-6-96	500	7-9-8	7	Congestion pulm	S Dolbec
811	Michel Lambert	49	St-Guilhaume No 50	26-3-04	00	10-9-8	52	Accident	S Lamoureux
812	Pierre Legault	5	Beauharnois No 3	16-5-93	1000	13-9-8	69	Hémorrhagie cérébr	A T Côté
813	Le Lajoie dit Génin	28	St-André No 14	6-8-93	500	16-9-8	43	Mort subite	A Charbonneau

L'ALLIANCE NATIONALE

Etat Financier

Au 30 Septembre 1908

CAISSE DE DOTATION

RECETTES

Balance au 31 Août 1908	\$823,319.74
Produit des contributions	13,017.35
Intérêts	1,320.00
	\$837,657.09

DEBOURSES

Par bénéficiaires et héritiers de feu :	
Jos. Z. Josaphat Dubeau	1,000.00
Félix Marcoux	1,000.00
Paul Ladouceur	1,000.00
Rémi Pépin	500.00
Divers	11.00
Caisse Générale, 5% des contributions	650.87
balance au 30 Septembre 1908	833,495.22
	\$837,657.09

CAISSE CENTRALE DES MALADES

RECETTES

Balance au 31 Août 1908	27,826.35
Produit des contributions	1,134.17
Intérêts	43.00
Réserve	8.00
	29,011.52

DEBOURSES

Par Indemnités	1,393.40
Réserve	17.50
Caisse Générale, 5% des contributions	56.71
balance au 30 Sept. 1908	27,543.91
	29,011.52

CAISSE GENERALE

RECETTES

A 5% des contributions	707.58
Rétribution	254.00
Revue	12.00
Droits d'entrée	148.00
Revision et mutation	12.50
Fournitures	67.24
Intérêts	3.75
Assurance garantie officiers Cercles et B. P.	8.80
Dépôts re-prêts	90.00
Divers	85.48
	1,389.38
balance au 31 août 1908	2,999.14
balance au 30 Sept. 1908	881.95
	5,270.47

DEBOURSES

Par Organisation	974.40
Fournitures	62.00
Propagande	939.00
Entretien du bureau :	
Loyer	156.00
Eclairage	14.81
Réparations	1.52
Téléphone, télégraphe, poste et express	47.62
Impressions et papeterie	80.06
Salaires d'officiers et employés	791.15
Revision examens	50.40
Divers	61.89
Inspection	419.59
Frais investigation réclamations	38.75
Revue	636.85
Frais d'assemblée (convention)	838.35
Remboursement dépôts re-prêts	25.00
Divers	73.08
	5,270.47

RESUME

Balance Caisse de Dotation	\$833,495.22
" " C. des Malades	27,543.91
" " d'Epargne	49,111.29
	910,150.42
Moins Caisse-Générale soustricée	881.95
	909,268.47

PLACEMENT DES FONDS

Fabriques	\$ 36,000.00
Municipalités Scolaires	46,364.51
Municipalités	36,560.00
Prêts hypothécaires	763,219.59
Dépôt Gouvernement Nouveau-Brunswick	10,000.00
Cercle	60.00
En Banques: Hochelaga, Provinciale et Nationale	17,728.16
En mains	335.08
	910,267.34

Cercles, etc.—Surplus de remises non couvertes par les rapports mensuels, etc. 998.87

Montréal, 30 Septembre 1908.

En foi de quoi nous avons signés.

L. J. D. PAPINEAU, S. G.,

A. ST-CYR, T. G.

Certifié correct,

O. BOURDON,

J. A. MIGNAULT,

Auditeurs.

AVIS DIV. RS AUX MEMBRES

VERSEMENTS PERIODIQUES

A. Les Contributions de la Caisse de Dotation (180) et de la Caisse des Malades (181) et la cotisation pour frais (182) doivent être payées :

1o Avant le premier jour du mois pour lequel elles sont dues (190).

2o A l'assemblée du cercle.

3o Intégralement, c'est-à-dire verser tout ce qui est dû.

B. La rétribution (50 cts) payable avant le premier janvier et avant le premier juillet, chaque année (182).

DELAI DE GRACE

Un membre peut retarder d'effectuer ses versements, pendant deux mois, depuis la date de leur échéance, sans s'exposer à perdre aucun de ses bénéfices (art. 310 et 373).

INDEMNITE DES RETARDATAIRES

Un membre qui bénéficie du délai de grâce doit payer à la caisse générale de son cercle une indemnité de 10 cts par \$1,000 de dotation sur le chiffre de son certificat, pour chaque mois ou fraction de mois de retard dans ses paiements (191A). Les cercles, et encore moins leurs officiers, ne peuvent libérer un membre de l'obligation de payer cette indemnité.

SUSPENSION.

Elle s'opère de plein droit, le 1er jour du 3ème mois, contre tout membre qui a négligé pendant deux mois de solder ses redevances (310 et 375).

REINTEGRATION

Tout membre suspendu, de bonne conduite et en bonne santé, peut être réintégré pendant les 6 mois qui suivent la date de sa suspension (art. 310, 355-6-S). Pour cela il faut :

1o Qu'il en fasse la demande (formule No 9).

2o Qu'il verse le montant de ses arriérés et celui des échéances du mois en cours pour le mois suivant, et le dépôt requis pour certificat de santé (50 cts).

3o Que le cercle approuve la requête.

4o Fournir un certificat de santé (formule 2B), s'il produit sa demande de réintégration au Conseil Général dans le cours des deux mois qui suivent la date de sa suspension.

5o Subir l'examen médical, s'il en est requis ou si sa demande n'est pas transmise au Bureau Exécutif sous deux mois de la date de sa suspension, et faire en ce cas un dépôt de \$2.00 pour l'examen médical (176).

CARTES DE CERCLES

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville ou paroisse où il est établi, le nom de ces dernières n'est pas répété. Il en est ainsi pour les officiers. S'ils ne demeurent pas en dehors de la paroisse où le cercle a son siège, nous ne mentionnons pas l'adresse.

ABRÉVIATIONS. — CL. signifie Cercle; S.B.P.G., Substitut du P.G.; S.A., Sec.-Archiviste; S.F., Sec.-Financier; Md.E., médecin examinateur.

No 1.—CL ST-JOSEPH, Montréal: S.B.P.G. P. X. LeGac. 601 St-Urbain; Prés., Alex. Prud'Homme; 15, Sherbrooke O., Md. E. G. E. Larin 283 St-Denis, S.A., J. Bourdon, 201 Versailles; S.F., G. K. Clapin 321 Seigneurie, Réunion, 2e et 4e lundi, 8 hrs p.m., chez M. Joseph.

No 2.—CL. MONT-ROYAL, Montréal: S.A., E.A. Grisé, 246 Workman; S.F., Herm. Moné, 192 Duvernay, Réunion, 1er et 3e vendredi, 45 Vinet, 8 hrs p.m.

No 3.—CL. BEAUBARNOLIS: S.A., Jos. Fortier; S.F., André Leduc, Réunion, 2e et 4e lundi, 8 hrs p.m., Salle Vachon.

No 4.—CL. DORVAL: S.A., Emery Quénel; S.F., J.B. Levesque, Réunion, 1er et 3e mardi, 7.30 hrs p.m., Salle Tardif.

No 5.—CL. VILLE-MARIE, Montréal: S.A. Édouard Barolet, 2336 St-Jacques; S.F., J. A. Blanchard, 975 Ste-Jacques, Réunion, 2e et 4e mardi 8 hrs p.m., salle Baby, 28 rue Fulford.

No 6.—CL. SAURE-CORUK, Montréal: Chapelain, R. V. F. L. T. Adam, Chap. Hon.; S.F., J. Nap. Perrault, 857 Ontario Est; 419 Visitation, S.F., W. Dufast, 784 Ontario Est, Md. E. J. A. Lapierre, 410 Wilfr. Réunion, 2e et 4e mercredi 8 hrs p.m., salle St-Vincent de Paul.

No 7.—CL. STE ANNE DE BELLEVE E: S.A., L. J. Bolseau; S.F., T. M. C. Bezon, Réunion, 3e mercredi, 7 p.m., salle J. S. Vallée.

No 8.—CL. ST-PIERRE, Montréal: S.A., Théo. Bénard, 1136 St-André; S.F., J. A. Mironneault, 1390 St-Fubert, Réunion, 2e et 4e jeudi, 8h. p.m., salle Dionne, 734 Ste-Catherine Est.

No 9.—CL. STE-GENEVIÈVE, Co. Jacq. (artier: S.A., A. J. d'Arcy; S.F., et T. A. Z. Libersan, Réunion, dernier mercredi, 7 h. p.m., chez le notaire Liversan.

No 10.—CL. ST-CHARLES, Montréal: Chapelain, Rev. A. C. Robillard S.B.P.G., Isid. F. rier, 146 Centre; Prés., F. X. A. Fortin, 298 Centre Md. E., E. G. Dagenais 541 Grand Tronc S.A., N. Belsai, 411b Centre, S.F., S. Laprade, 391 Centre, Réunion, 2e et 4e mercredi, 8 hrs p.m., salle Quintal, coin Centre et Charlevoix.

No 11.—CL. NOTRE-DAMR, Montréal: S.A. S.F. et T. Dr. G. E. Cardier, 303 Carré Charbonnet, Réunion, 4e mardi, 8 heures p.m., 190 rue St-Marcos.

No 12.—CL. ST-HENRI, Montréal: S.A., J. E. Ferras, 1538 Notre-Dame O.; S.F., P. G. Poirier, 1055 St-Antoine Réunion, 2e et 4e jeudi 8 hrs p.m., Salle Union St-Joseph St-Henri, 1829 Notre-Dame O.

No 13.—CL. ST-JACQUES, Montréal: S.A., Raoul Larose, 187 St-Hubert; S.F., E. Lafontaine, 187 St-Hubert, Réunion, dernier samedi, 3 h. p.m., au No 30 St-Jacques.

No 14.—CL. ST-JEROME, Co. Terrebonne: S.A. S. Thibaudau; S.F. et T., F. P. Vannier Réunion, 4e jeudi, 8h. p.m., salle Charrette.

No 15.—CL. ST-MEDARD, Coteau-Station: S.A., H. B. Smith; S.F., Abbé J. A. Lippe, Réunion 3e dimanche, salle Doucet, 30 hrs p.m.

No 16.—CL. ST-VALIER, Québec: S.A., L. J. B. Lépine, 59 rue Hermine; S.F. et Trés., Emédo Vallières, 412 St-François Réunion, 2e et 4e mercredi, 8 hrs p.m., salle Moisan.

No 17.—CL. ST STANISLAS, Co. Beaubarnois: S.A., Art. Brault; S.F. et T. Adéard Raymond Réunion, dernier vendredi, 7.30 P.M., salle Raymond.

No 18.—CL. NOTRE-DAME DE LA GARDE, Isle Perrot; S.A., W. Pilon; S.F., J. Daoust, Réunion, 3e dimanche, 2 1/2 h. p.m., bureau du curé.

No 19.—CL. LAROCQUE, Sherbrooke: S.A., J. B. Duchesneau; S.F., P. P. Édard, Réunion 3e jeudi, 7.30 hrs p.m., édifice Murray, rue King.

No 20.—CL. ST-LOUIS DE TERREBONNE: Chapelain, M. l'abbé Perrault; S.B.P.G., J. Charbonnet; Prés., J. A. Thérien, S.A., A. Frigault S.F. et T. J. Gauthier, Md. E., E. L'African, Réunion, 2e et 4e mercredi, à 7.30 hrs p.m., Salle des Artisans.

No 21.—CL. ST-MARTIN, Co. Laval: S.A., C. A. Descary, M. V. Poirier, Plouffe; S.F., J. L. Allard, Réunion, dernier samedi, à 7.30 hrs p.m.

No 22.—CL. HOCHELAGA, Montréal: S.A., A. Roy, 28 Darlington; S.F., W. Desjardins, 16 Décaré, Réunion, 2e et 4e lundi 8 hrs p.m., salle Lafontaine, 87 Av. Jwin.

No 23.—CL. MONTCALM, St-Jacques L'achigan: S.A. et T. M. Gagnier, N.E.; S.F., Dam. Forest, Réunion, dernier dimanche, 3 h. p.m., à la salle publique.

No 84-CL SALABERRY Valleyfield: S. A. M. Châtel; S.F. Léopold Laplante. Réunions, 1er et 3e dimanches, salle Monette, rue Ste Océlie, à 1 heure

No 86-CL ST-PAUL, ville St Paul: S.A., N. Domtrous; S.F. et T. Narcisse Boyer. Réunions, 2er mardi, 8.30 hrs p.m. salle Daoust.

No 77-CL CONTRECEUR: S.A. J. E. D. G. Guyon, J.F. Ed. Handfield. Réunions, dernier lundi, bureau E. standfield, 7 p.m.

No 42-CL ST-VINCENT, Montréal: S.A., J. E. Lachapelle, 1256 Ste-Catherine Est. S.F., J. H. Paquette, 222 Fullum. Réunions, dernier jeudi, 8 hrs p.m., salle Larivière, 5 Dufresne

No 44-CL ST-LOUIS, Montréal: S.A., G. A. Mailhous, 909 Demontigny Est. S.F. Jos de Vaudeville, 723 St-André. Réunions 1er et 3e mercredis, 8 hrs p.m., Salle Brault, 571 rue Bert.

No 46-CL RIGAUD: S.A., J. A. H. Chevrier; S.F., Jules A. Desjardins. Réunions, le dernier dimanche, au bureau J. A. Desjardins, 8 hrs p.m.

No 48-CL SAGARD, Sault-au-Récollet: S.A., Avila Précut; S.F. Fernand Brouseau. Réunions, dernier vendredi, salle Précut, 8 hrs p.m.

No 49-CL JACQUES-CARTIER, Lachine: S.A., J.S.A. Ashby; S.F., Alb. St-Denis. Réunions, 2e et 4e mardis, 8 hrs p.m., salle Union St-Joseph.

No 40-CL ST-GUILAUME Co. Yamaska: S.A., F. E. Sylvester; S.F., L. A. D. Gauthier. Réunions, 3e dimanche, 8 hrs p.m., salle Fontaine

No 54-CL ST-JEAN CHRYSOSTOME: S.A., J. E. Demers; S.F. et Md E. A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi, 7 hrs p.m. salle du Conseil

No 58-CL STE-JURTEINE: S.A., Georges Desprois; S.F. N. Bédard. Réunions, dernier dimanche, 8 hrs p.m., chez M. Deslaur

No 59-CL S. SOTT'ANGES, Les Cèdres: S. A. Roch Lecur, Cascades Pointe; S. F. O. Larivière. Réunions, dernier vendredi, salle Jos. Montpetit, 8 hrs p.m.

No 61-CL MAISONNEUVE, Montréal: S.A., L. P. Fortin; S.F. Massey Harris Co Ltd, rue Selby, Westmount; S.F. Lesage, 815 de Massy Harris Co Ltd, rue Selby, Westmount. Réunions, 1er et 3e vendredis, salle bifel, 815 p.m., coin Amhers, et de 4000 y.

No 64-CL NOTRE-DAME DE RIVILLE: S.A. Hor Pitre, 4 Britannia; S.F. et T. Henri Bélanger, 151 Principale. Réunions, salle LaSche, rue St-Joseph, 2e et 4e vendredis, 8 hrs p.m.

No 65-CL ST-PIERS-XAVIER, L'Epiphanie: S.A., Médard Forest; S.F. Geo. Dufort, N.P. Ésaunons, dernier mercredi chez le notaire Dufort.

No 66-CL LAPRAIRIE: S.A., Stéphane Faurneau; S.F. J. B. Hébert. Réunions, 4e lundi, chez M. Dam, Gravel.

No 67-CL ST-HYACINTHE, S.A. B. L'Homme; S.F. L. A. Breton. Réunions: 1er et 3e mercredis 197, Cascades, 8 hrs p.m.

No 69-CL ST-GEORGES, Maisonneuve: S. A., Michel Couture, 475 Orléans; S.F., Amédée Beaupré, 75 Bourbonnière. Réunions, 3e lundi, 8 hrs p.m., 181 L'Ourouze.

No 72-CL BARTHELEMY Co. Berthier: Chaplain, Rév Régis Bouch; S.F. P. G., Jos. Laurontais; Prés. Ars Barrette, M.D.E. E. Landry; S.A., Jos. Joinville; S.F., Ch. L'Heureux. Réunions, 2e lundi, 8 hrs p.m.

No 73-CL CHARLEMAGNE Ville St-Louis: S.F. P. G., J. P. Lamarche, N.F., 1047 St-Hubert; Prés. J. B. Martineau, 750 Men ana; S.A., Léon DeFog, 490 av. Mc Royat; S.F. et T., J. N. Cadieux de Courville, 90 Pontiac; M.D.E., Ern. E. Lauron; 411 av. Mc-Royat. Réunions, 1er et 3e mardis, 94 Pontiac, 8 hrs p.m.

No 79-CL BOURGET, Montréal: Chaplain, Rév. M. Demers, curé; S.F. P. G., J. C. Lamothe, 493a St-Hubert; Prés. J. F. Labarre, 333 Fullum; Md E., Ad. Corin, 218 Maisonneuve; S.A., J. B. Desautels, 177 Beaudry; S.F., Wilf. Piché, 143, Saugoulet, Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Dionne, 784 Est. Ste-Clotilde, 8 hrs p.m.

No 80-CL PIERREVILLE: S.A. H. L. Shoover; S.F., R. Shoover. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle Shoover

No 82-CL ST-CASIMIR, Co. Porcupin: S.A., L. A. Lacroix; S.F., J. A. Béanger. Réunions, 2e et 4e lundis, 7.30 hrs. p.m. salle Frontette.

No 83-CL ST-JOACHIM, Loutsevillie: S.A., J. A. Vadeboncoeur; S.F., Art. Desautels. Réunions, 15 et dernier du mois, 601 rue Esclair, 8.30 hrs p.m.

No 94-CL NOTRE-DAME DES VICTOIRES, Québec: S.A. L. E. LaBrecque, 11 carré Notre-Dame; S.F. et T. J. A. Gaurin, 3 Notre-Dame Rénions, 4e lundi, 8 hrs p.m., 11 carré Notre Dame.

No 92-CL STE MARIE DE LA BEAUCHE: S. A. F. Pepin S.F., A. Lemieux. Réunions, dernier dimanche, après la messe, salle publique.

No 100-CL ST-FRANÇOIS D'ASSISE, Beauceville: S. A. E. O. Lemieux; S.F., et T. God. Lachance. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle Lachance.

101-CL DE LA BEAUCHE, St-Georges, Co Beauce: S.A., S. Paquet; S.F., Joseph Gagné. Réunions, dernier dimanche, chez M. Léger Lemelin. 1.50 hr p.m.

No 103-CL ST-BERNARD, Sorel: S.A. et S.F., A. P. Vanasse. Réunions, 6e dimanche, salle Vanasse.

No 108-CL CHAMPLAIN, Québec: Chaplain, Rév. J. E. Plohet; S.F. P. G., et Md E., P. H. Bédard, 136 St-Jean; Prés. Jos. Rondeau, 418 St-Jean; S.A., J. N. Gingras, 29 Berthelot; S.F., J. E. Rondeau, 418 St-Jean. Réunions, 2e et 4e mardi, 8 hrs p.m. salle Montreuil, 87 D'Aiguillon.

112-CL DELORMIER: S.A., Emile Guyon, Tétreaultville, S.F., Wilfrid Fortier, 84 Janvier; Réunions, 2e et 4e lundis, à 8 hrs p.m., salle Beaudry, 138 rue St-Basile.

No 114-CL ST-ROCHE, Anoué: S.A., Aug. Gagnon, 2 4e Avenue, Visuville; S.F. et Md E., J. A. Gagné, 1232 Ontario Est. Réunions, 4e jeudi, salle Lemieux, coin Lafontaine et 1be ville, 8 hrs p.m.

No 116-CL NOTRE-DAME DE GRANBY: S. A., Clarence Fortin; S.F., F. A. Païder. Réunions, dernier mardi, 7 1/2 hrs p.m. salle St-Jean, Hastings.

No 117-CL STE-ANNE, Montréal: S.A., J. A. Delorme, 154 Agnès St. F. DesRoisiers, 49 Cascais. Réunions, 1er et 3e mardis, 2233, 2e rue LaSalle, ouvert 8 hrs p.m.

No 119-CL GARNEAU, Montréal: S.A., J. P. Vincent, 301 Chatham; S.F., Jos. Labelle, 89 Vinet. Réunions, 3e mercredi, salle Duverny, 45 Vinet, 8 hrs p.m.

No 119-CL ST-JEY: Chaplain et S.F. P. G., M. le curé J. C. Jreuter; S.A. et S.F., J. P. Jacob; Md. E., L. N. E. Lacourrière. Réunions, 2e dimanche, 1 hrs. p.m., salle Leduc.

No 121-CL DUVERNOY, Montréal: Chaplain et S.F. P. G., Rév. M. Beaudin; Prés. J. A. Labrelle, 229 Duverny; S.F., Joseph Méthard, 114 Duverny; S.F., O. Legault, 176 Duverny; Md. E. Henri Campan, 137 Notre-Dame Ouest. Réunions, 4e jeudi, à la salle Duverny, 3e et 45 Vinet, 8 hrs p.m.

No 122-CL STE-TRÉPHEUSE, Ste-Justine: S.A., L. G. Jourdain, Bureau de Poste, S.F. et T. Ars. Spéard. Réunions, 1er et 3e mardis, 8 hrs, 128 Notre-Dame.

No 123-CL STE-GENEVIEVE DE SATISCAN: Chaplain Rév. M. Bellefleur; S.F. P. G., Donat Barbeau; Prés., Lb. Bélanger; Md. E., L. M. J. Thibault, S.F., et T., O. Duval; Md. E. V. Desjardins, dernier dimanche, après la messe à la salle Massicotte.

No 126-CL ST-EDOUARD, Montréal: S.A., J. A. H. Bohémier, 736 Huntly; S.F., J. B. Beaudry, 2840 St-Hubert. Réunions, 2e et 4e mardis, salle St-Edouard, 956 Beaubien, 8 hrs p.m.

No 127-CL CLERGO, St-Louis: Chaplain, Rév. W. Hebert, S.F. P. G., Aug. Comte, 444 St-Paul; Prés. P. Bourget, 157 St-Martin; S.A., J. Lapallos, 813 St-Hubert; Md. E. J. Jounin, 377 Dorchester Est; Md. E., L. A. Gagnier, 2e St-Charles. Réunions, 3e mercredi, Monument National, 8 heures p.m.

No 128-CL BRUCHES, St-Joseph: S.A., J.M.E. Larichère, 35 Boucher; S.F., J. Arm. Reynaud, 122 St-Christophe. Réunions, 1er et 3e vendredis, salle St-Louis, 588 Plessis, 8 hrs p.m.

No 140-CL CHICOUTIMI: S.A., D. V. Morrier; S.F., Alb. Laroutagne. Réunions, 1er vendredi, salle Château Sanguay 8 hrs p.m.

No 146-CL STE-MARIE, Montréal: S.A., Av. Bonhomme, 2ère, 204 St-Jacques; S.F., Jos. Marois, 228 Plessis. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Gareau, 266 Maisonneuve, 8 hrs p.m.

No 148-CL CHENIERE, Montréal: S.A., J. A. Canal, 71 Lévis; S.F. et T. Des. Goy, 325 Workman; Réunions, 1er mercredi, 8 hrs p.m., salle Duverny, 45 Vinet.

No 149-CL ST-JEAN-BAPTISTE, Montréal: Chaplain, Rév. M. Aulair, curé; S.F. P. G., Albert Dupéché, 451A Drolet; Prés. Noé Leclerc, 574 Sanguinet; S.A., E. A. Desroches, 11 Boyer; S.F., L. J. Forget, 1145 Boulevard St-Laurent; Md. E., F. Barrette, 397 Droiet. Réunions, 2e et 4e vendredis, 777 Sanguinet, 8 hrs p.m.

No 150-CL LA RIGIÈRE, Longue-Pointe: S.F. P. G., C. Baziou; Prés. Jos. Vinet; S.A., C. E. Lucas; S.F. et T., F. Z. Guy; Md. E., J. P. Deschamps. Réunions, dernier dimanche, 4 hr p.m., salle Guy, Beauvoir.

No 158-CL LECLERO, Woonsocket, R.I.: Chaplain, Rév. Nap. Leclerc; S.F. P. G., Ad. Archambault, 5 Longley, Bid Prés. J. C. Maranda, Md. E. 866 Elm; S.A. James Fontaine, 195 Av. Gaulin; S.F., J. B. A. Savard, 378 Park Place Md. E. J. H. Boucher 54 av. Hamlet. Réunions, 1er et 3e dimanche 8 hrs p.m., salle de la Cour Fidélité, 123 Main St.

No 160-CL VERDUN: S.A., J. A. A. Leclair, 129 de l'Église; S.F., Edgar St-Onge, 17 de l'Église. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Caron, 2 Mullarkey 8 hrs p.m.

No 162-CL STE-SOROLASTIQUE: S.A., Paul Em. Rochon. S.F., J. H. Langlois. Réunions, dernier mercredi, salle du Mar, 26 8 hrs p.m.

No 163-CL DOLLARD, Montréal: S. A., A. E. Bénéol, 73 Shearer; S.F., L. O. Fontaine, 310 Hibbard. Réunions, 1er et 3e mardis, 8 hrs p.m., salle Union, 500 Wellington.

No 166-CL LACHESNAIE, Fraserville: S.A., J. Y. Pomet; S.F., Alfred Desjardins, Rivière du Loup. Réunions, 4e lundi, 8 hrs p.m., salle des Forciers Indépendants.

No 170-CL LEON XIII, Montréal: S.A., J. E. Beaulieu, 592 Montcalm; S.F., O. Pepin, 553 Coloniale. Réunions, 2e et 4e vendredis, 88 St-Denis, 8 hr. p.m.

No 171—CL. CREMAZIE, Ville St-Louis: Chapelain, Rév. G. M. Lepallieur, Père curé, Chan. Hon. V.F.; S.B.P.G., Alf. Duranleu, 638 Hid St-Joseph; Prés., Nap. Royal, 79 Carraig; S.A., Geo. Désautels, N. F., 1796 St-Laurent; S. F., Alex. Drouin, 82 du Gamp; Md. E. F. Pelletier, 1820 St-Laurent. Réunions, 2e et 4e mardi, Edifice Bq. des Marchands coin Laurier et St-Laurent, 8 hrs p.m.

No 172—CL. FRONTENAC, Montréal: S. A. Ana. Drouin 120 Ste-Elizabeth du P.; S. F. J. G Lacourse 319 Amherst Réunions 2e et 4e lundis, à 8 hrs p.m. salle Eiffel, Coin Amherst et Demontigny

No 173—CL. CONTANT, Montréal: Frés., Alc Dulpé, 470, St-André; S. A. Edr Laurende, 52, Parc Lafontaine, S. F., Ern. Laquerre, 452, Lagachetière Est Md E, J. E Bastien, 86, Visitation Tel Bell Est, 2424 Réunions, 2e et 4e mercredis, Salle Gagnon, Coin Amherst et Demontigny, 8 hrs p.m.

No 174—CL. ST-JEAN DE LA OUVIÈRE, Ville St-Louis Chapelain, Rév. A. J. Fréfontaine; S.B.P.G., Onés. Tremblay, 154 Quersus, Outremont Jct; Frés., Dieu, Jarko, 1018 Clark; S.A., S.F. et Trés., H. Paradis, 355 Clarke; Md. E., J. G. Dugas, 2850 St-Laurent. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Club Mardi, 89 Beaubien.

No 177—CL. PAPINEAU, Montréal: S.A. R. Huberdeau, 1347 Ste-Catherine Est; S.F., J. A. Favreau, 15 Dufresne. Réunions 2e vendredi, salle Larivière, Dufresne, 8 hrs p.m.

No 178—CL. ST-AMILLE, Co. Wolfe: S.A. et S.F., Anstol Beaubien. Réunions, dernier lundi, salle Publique, 8 00 hrs p.m.

No 180—CL. ST-PILEMONT, store Centre: S.A., F. X. D. Frambaly; S.F. et Trés., A. Dupin; Md.E., F. J. Bédard. Réunions, 2e dimanche, salle Publique, 1 hr p.m.

No 181—CERCLE STE-CECILE, Co. Compton: S.B.P.G., Rev. N. H. Gaulin; Prés., Jos. Roy; S.A. S.F. et Trés., J. G. Beaudoin; Md. E. P. Vandandaigne. Réunions, dernier dimanche, chez M. G. Beaudoin, à 1 heure p.m.

No 183—CL. RACINE, Weston: S.A., S.F. et Md.E., J. P. C. Lemieux. Réunions, 2e samedi, salle Mercier, Weedon Station, 8 hrs p.m.

No 183—CL. ST-PROSPER S.A. S.F. et Md.E., F. X. Massicotte. Réunions, 2e mercredi, 7 30 hrs p.m., salle Publique.

No 186—CL. ST-ALPHONSE, Theford Mines: S.A., C. S. Vallancourt S. F. et T. Jos. Dugal. Réunions, dernier dimanche salle Ferron, 3 30 hrs p.m.

No 187—CL. ST-APOLLINAIRE; S.A., Emile Rousseau S. F. et T. Benj. Demers. Réunions, dernier samedi, au couvent à 7 hrs p.m.

No 188—CL. LEGARDEUR, St-Antoine de Lotbinière: S.A. Geo. Garneau; S.F., Ch. Bergeron. Réunions, dernier jeudi, à presbytère; 7 hrs p.m.

No 188—CL. ST-DÉSIRÉ, Black Lake: S.A., David Champagne; S. F., J. E. Ouellette. Réunions, 3e dimanche, salle des Forestiers Catholiques, 1 hr p.m.

No 190—CL. ST-FERDINAND, St-Ferdinand d'Hallfax S.A., S. F. et T., Alfred Boberge. Réunions, le 28 du mois, salle Ferron, 8 hrs p.m.

No 194—CL. ST-BERNARDIN, Waterloo: S.A., M. Bourgeois; S.F., Léon Racicot. Réunions, 3e dimanche, 1 h. p. m. salle de la Fabrique.

No 195—CL. DUMOULIN, Yamachiche: S.A. et S.F., A. J. Descoteaux. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle Descoteaux.

No 197—CL. LA SALLE, Montréal: S.A., H. Emile Duquette, 76 St-Ferdinand; S.F., J. O. Duquette, 117 St-Augustin. Réunion, 1e et 3e mardi, 5 heures p. m., salle de l'Union St Joseph, 1882 Notre-Dame Ouest,

No 199—CL. ST-BAZILE, Co Portneuf: S.A., J. L. Hardy S. F., Jos. Genest. Réunion, dernier lundi, 7,30 hrs p.m. salle Jacques

No 200—CL. ST-STANISLAS D'ASCOT, Ascot Corner: S.A. Théodore Colette; S.F. et T., B. Morin. Réunions, 3e dimanche après la messe, à l'école du village.

No 204—CL. PIE X, West Shefford: S.A. et S.F., J. A. Gagnon. Réunions, dernier jeudi du mois, à la salle Elm Grove 8 hrs p.m.

No 206 CL. LAFONTAINE, Montréal: S.B.P.G., Théon Joly, 264 Chateaugay; Prés., et Md. E. J. W. Collette, M D. 347 Centre, S. A., P. Duvalde, 780 Charlevoix S. F., E. Beaudoin, 479 Centre. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Picard, 772, rue Charlevoix, 8 hrs p.m.

No 207—CL. ST-DENIS, Co St-Hyacinthe: S.A., J. O. Vésteux; S.F., L. E. Charron. Réunions, 4e dimanche, 8 hrs p.m., chez le Secrétaire Financier.

No 208—CL. ST-OURS, Co Richelieu: S.A. J. M. Richard N P S.F., T. et Md. E., J. H. A. Larose. Réunions, 3e dimanche, après la messe, bureau des notaires Dubane Richard.

No 209—CL. COURCELLES, Co Beauce: S. A., Vid. Allard; S.F. et T. Nap. Brousseau. Réunions, dernier dimanche, 3 h p.m.

No 210—CL. ST-VITAL, Lambton: S.A., Valm. Deveau; S.F., Elzéar Deveau. Réunions, 3eme dimanche à la salle publique, à 11 hrs a.m.

No 212—CL. CADIEUX, St-Joseph de Sorel: S.A., G. A. Létourneau; S.F., et Md. E., J. J. Guertin. Réunions, 4e dimanche à 3 hrs p. m., salle Filatrault.

No 213—CL. ST-ROCH, Co L'Assomption: S. A. et S.F., Arcade Lebeau; Md. E., J. A. Labrèche. Réunions, dernier dimanche, 3,30 p.m., chez le secrétaire.

No 214—CL. LA VALLEE, Causapic: S.F. et S.A., A. J. Rioux. Réunions, dernier dimanche, 2,30 hrs p.m., salle Bonchard.

No 215—CL. ST-PACOME, Co Kamouraska: S.A., L. M. Féron; S.F. Aug. Michaud. Réunions, dernier 1e dimanche salle Publique, après vêpres.

No 217—CL. ST-PRAKÈDE, Bromptonville S.A., J. O. Desmarais; S.F., Ernest Bélanger Réunions, dernier dimanche, 1,30 p.m., sous-bas-étage de l'église.

No 218—CL. GRAVEL, L'Anvers: S.A., Jos. Goron; S.F., J. O. St-Amant. Réunions, 3e jeudi, 7,30 hrs, bureau du notaire St-Amant.

No 221—CL. ST-MALACHIE, Ormstown: S. A., L. A. Rousseau; N. F.; S. F., J. E. Deoux. Réunions, dernier dimanche, à la salle de l'école catholique, 11 30 h. a.m.

No 222—CL. GARDE CHAMPLAIN, Québec: S.A., J. O. Bélanger 246 Rue Richelieu; S.F., Jos. Moffet, 127 Desfosés, Réunions, 2e mardi 8 p.m., salle Brunet, rue St-Joseph.

No 224—CL. IMMACULEE CONCEPTION, Cookshire: S. A., Art. Laprise; S.F. et T., M. L. Rousseau. Réunions, 3e dimanche, 7,30 hrs p.m., à l'école catholique du village.

No 226—CL. ST-ÉLOI, HIL DU LAU, sac a p. Torne: S.A., Donat Bellefeuille; S.F. et Md. E., J. E. Collin. Réunions dernier vendredi 8 hrs p.m., chez M. le curé Duval.

No 227—CL. VIGIER, Montréal: S.A., Alb. Desfosés, 49 Ste-Marie; S. F., G. Md. E., B. A. Quintal, M.D., 1331 Ste Catherine Est. Réunions, salle Larivière, 5 rue Dufresne, les 1er et 3e mercredis, 8 hrs p.m.

No 228—CL. DUPRESNE, Sherbrooke-Est: S.A., Will. Légaré; S.F., et T. J. O. Archambault Réunions: 3e mercredi, salle Murray, rue King, à 7,30 hrs p.m.

No 228—CL. FAÏKÉ, Dolomere: S.A., A. C. Miller, 1129 av Delormier; S.F., J. W. Bastien, 1233 Papineau, Md. E., Alf. Dand, 1108 Rachel. Réunions, 2e et 4e jeudis salle Delormier, 1169 av Mont-Royal Est, 8 hrs p.m.

No 231—CL. L'AVOINETTE, Lapointe: S. A. F. et T., Rév J. C. McPhee, Albert Mines Réunions 3e dimanche; l'école paroissiale à midi.

No 232—CL. D'YOUVILLE, Sherbrooke: S.A., G. H. Vallancourt; S.F. et T., E. C. Galden. Réunions, 2e dimanche, 1,30 h. p.m., Bloc K Murray.

No 235—CL. ROBERVAL, Asbestos: S.A. J. O. A. Delisle; S.F., Gédéon Boisvert. Réunions, 3e dimanche après la grand-messe, salle Dupreux.

No 236—CL. DES BEAUX-ÉTOILES, Wotton: S.A., J. T. A. Gravel MD; S. F., David Cormier. Réunions, 3e dimanche à midi salle publique du village.

No 240—CL. ROUSSIN, Pointe-aux-Trembles: S.A., O. Gervais; S.F., Art. Venex. Réunions, dernier dimanche, 7 hrs p.m., chez M. O. Gervais.

No 242—CL. RESTIGOUCHF, Campbellton N.B. S.A., An réle Lacasse; S. F., et T. L. G. Pinault. Réunions, 1er dimanche, 1 1/2 hr. à 4 1/2 hrs p.m.

No 244—CL. ST-PHILIPPE Windsor Mills: S.A., Frédéric Leclerc; S. F., Omer Reed. Réunions, 4e dimanche, 1 h. p.m., au manoir de la vicarerie.

No 246—CL. ST-THOMAS, Compton: S. A. S. F. et T., L. C. Drolet; Réunions: 3eme vendredi, 8 hrs p.m., salle à M. O. P. P. P.

No 247—CL. STE-EULALIE, Co. Nicolet: S.A. S. F. et T. P. DeVeri Richard. Réunions, 3e samedi, à 7.30 p.m., chez M. Jos. Bergeron.

No 248—CERCLE ST-EDMOND, Coaticook: S.A., Léon Trudon; S.F., Félix L. Lejeune. Réunions, 2eme dimanche à 7 hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 249—CERCLE ST-RAPHAEL, S.A. et S.F., Jules Tanguay. Réunions 3e dimanche au bureau du Dr Beillevin, à 3 hrs p.m.

No 250—CERCLE RICHMOND, Co. de Richmond: Chapelain, Rév. P. Quinn; S.B.P.G., Ernest Poulin; Prés., A. J. Bédard; S.A. et S.F., J. B. U. Bernard; Md.E., John Hayes. Réunions, 2e dimanche, 1 heure p.m., salle du collège.

No 251—CL. DE LA PELTRIE, Rock Island: S. A., C. A. Lafrance; Derby line, S.F., Geo. Boisvert. Réunions, 1er dimanche, 2 hrs p.m., salle St-Joseph.

No 254—CL. ST-ANTOINE DE PADOUÉ, Scotstown S.A., Donat St-Jean; S.F., et T., Alf. Leblancs. Réunion 3e dimanche, 3 hrs p.b., chez M. Allard.

No 255—CL. DUPLESSIS, La Patrie, S.A., Tanc. Hallé; S.F. et T., Maj. Bourret. Réunion: 3e lundi, 7 hrs p.m., salle magasin Bourret.

No 258—CERCLE TURGEON, St-Philémon, Co. de Bellechasse: S.B.P.G., Hon. Adélar Turgeon, 71 d'Auteuil, Québec; Prés., Emile Lévesque; S.A., L. J. Turgeon; S.F. et T., Z. Barnaby; Md.E., L. Bisais, à Armagh. Réunions, 4e dimanche, à 3 hrs p.m., chez M. L. J. Turgeon.

No 259—CERCLE MONSIEUR CARMEL, St-Malo d'Anokland S.A., Eugène Madore; S.F. et T., L. P. Brault. Réunions, 3em dimanche, après l'office divin, salle des Forestiers Catholiques.

L'ALLIANCE NATIONALE

No 268 — CL. ARTHABASKA Co Arthabaska; S.A., A. A. Picher; S.F. et T. F. X. Lemieux. Réunions, 1^{er} dimanche, à l'Hôtel de Ville.

No 264 — CEROLE STE-CLOTILDE, Ste-Clotilde d'Horton. S.A., Wilfrid Bergeron; S.F. et T. Omer Leconte. Réunions, 1^{er} dimanche, 1.30 p.m., chez M. Art Aucoin.

No 265 — CEROLE RIVIERE - A-PERRÉ Co Portneuf S.A., S.F. et T. Wilfred Voyer. Réunions, dernier dimanche, à 8 p.m., salle Cauchon.

No 267 — CEROLE ROYAL VILL St-Louis; S.A., Jos. Solin, S. Maguire, S.F. et T. W. L. P. Card, 1955 St-Laurent. Réunions, 1^{er} et 4^e dimanche, salle des marchands.

No 270 — CEROLE COLOMB, Roussin Falls; S.A., Norman Beauchemin; S.F. et T. Romi Tessier. Réunions, 1^{er} dimanche, 7.30 p.m., chez des Chevaliers de Colomb.

No 272 — CL. ST-CAJETAN, Manauville, Co. Brome; S.A., S.F. et T. Pierre Duchesneau. Réunions, 1^{er} dimanche, à 11 hrs p.m., école du village.

No 273 — CEROLE LACADIE, Co. St-Jean; S.A., Victor Groulx; S.F., Alc. Deland. Réunions, dernier dimanche, à 8 hrs p.m., salle de la Fabrique.

No 275 — CL. NAPOLEON, Charlemagne, Co. l'Assomption, S.A., S.F. et T. Frédéric Béland. Réunions, dernier dimanche, à 8 hrs p.m., salle des Artisans.

No 276 — CL. ST-CYRILLE, Co. Drummond; S.A. et S.F. J. F. Faré. Réunions, dernier dimanche, salle du notaire Faré.

No 277 — CL. POINTE-CLAIRE, Co. Jacques-Cartier; S.A., S.F. et T. J. F. Legault. Réunions, 1^{er} dimanche, 7.30 a.m., salle de l'Hôtel de Ville.

No 279 — CL. BOSQUET, Knowlton, Co. Brome; S.A., L. A. Stogras; S.F. et T. L. L. Ledoux. Réunions, 1^{er} dimanche, 7.30 hrs p.m., à l'Hôtel de Ville.

No 284 — CL. ST-PRIME, Co. Clémentine; S.A., S.F. et T. Alf. Vézina. Réunions, dernier dimanche, à 7 hrs p.m., salle M. Renoxy.

No 285 — CL. ST-FELICIEN, Co. Chicoutimi; S.A., S.F. et T. H. St-Pierre. Réunions, dernier dimanche, à 7 hrs p.m., à l'école du village.

No 289 — CL. GRATON, Pawouket, R. L.; S.A., Arthur Allx, S. Mary, S.F. et T. N. L. B. O'uille, 236 Main St. Réunions, 1^{er} dimanche du mois, 2 hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 290 — CL. ST-WILBROD, Hébertville Station, Lac St-Jean, S.A., Nap. Hébert, S.F. et T. Jos. A. G. Roy. Réunions, 1^{er} dimanche du mois, 1 hr. 30 m., club St-Jean-Baptiste.

No 291 — CL. MONTAGNAIS, Boisvert, Lac St-Jean; S.A., J. E. Boly; S.F. et T. Ad. Bouchard. Réunions, 1^{er} et 4^e dimanche du mois à 8 hrs p.m., à l'Hôtel de Ville.

No 292 — CL. ST-GEDEON, St-Gédéon, Lac St-Jean; S.A., S.F. et T. Thomas Lavoie. Réunions, dernier dimanche du mois à 7 hrs p.m., salle publique.

No 293 — CL. METABESPIRE, JAN et 14^eème, La; S.F. et T. F. Plourde. Réunions, 1^{er} dimanche du mois, à 1 hrs p.m., Salle Plourde.

No 294 — CEROLE CHAPLÉAU, La'elle, Co. Ottawa, S.A., S.F. et T. W. Moranville. Réunions, dernier dimanche du mois, à 7 hrs p.m., salle du Club Athlétique.

No 295 — CEROLE STE-AGATHE, Co. de Terrebonne; S.A. D. Orlé, S.F. et T. Av. B. Laroche. Réunions, dernier dimanche du mois, à 8 hrs p.m., salle Forget.

No 296 — ORR-LEF TETREAU-VILLE, Comté d'Hoche; S.A., Ephrem Benoit, S.F. et T. Md. E. Geo. Longpré. Réunions, dernier dimanche, après le grand messe, chez M. Ephrem Benoit, rue St-Antoine.

No 297 — CEROLE LAROUCHE, St-Bruno, Lac St-Jean S.A., Edgard Roucha; S.F. et T. Philippe Simard. Réunions, dernier dimanche du mois à 7.30 hrs p.m., salle publique.

No 300 — CL. LAURIER, Montreuil, S.A., P. G. Donald Morrison, 214 Ste-Catherine; S.F. et T. A. Lafontaine, 238 St-Denis; S.A. Emil Goulet, 280 rue Catherine Est; S.F. et T. Léonore M. Q. St. Laurent; Md. Ex. L. P. Durrail, 857 St-Denis. Réunions, 1^{er} dimanche, à 8 hrs p.m.

No 301 — CL. STE-ADÈLE, comté de Terrebonne; S.A. A. Lanthier; S.F. et T. Ed. L. Gagné. Réunions, 1^{er} dimanche, 7.30 p.m., Salle E. Longpré.

No 302 — CL. OKA, comté des Deux-Montagnes; S.A. Adolphe Chéné; S.F. et T. Md.-Ex. J. W. Oulmet. Réunions, 1^{er} dimanche 3 p.m., Sa le de l'église.

No 303 — CEROLE BOUCHETTE, Lac St-Jean; S.A., J. E. Martin; S.F. et T. Eugène Jolibert. Réunions, dernier dimanche, à 8 hrs p.m., salle Turan.

No 305 — CEROLE DUFOURNEL, L'Ange Gardien, Co. Montserrat; S.A., Sam. Huet; S.F. et T. Jos. Trudel, Montserrat; S.A., Ed. Réunions, 1^{er} dimanche, 7 hrs p.m., chez M. Wilfr. Trudel.

No 306 — CEROLE ST-ALEXIS, Co. Chicoutimi; S.A., S.F. et T. Harry Tremblay. Réunions, dernier dimanche, à 7 hrs p.m., à la salle Pagé.

No 307 — CEROLE JAGOTVILLE, Co. Chicoutimi; S.A. T. G. Gagné; S.F. et T. L. J. Lévesque. Réunions, 1^{er} dimanche, à 7 hrs p.m., à la salle dit J.

No 309 — CL. ST-ALEXANDRE, Co. Therville; S.A., Théo J. Davignon; S.F. et T. Aug. P. Gosselin. Réunions, 1^{er} dimanche, à 7.30 p.m., à la salle e. Aug. F. Gosselin.

No 310 — CL. ST-HUGUES, Co. Bagot; S.A. Wilfrid Mélançon; S.F. et T. Md. E. J. E. Michaud. Réunions, 1^{er} dimanche, à 8 hrs p.m., à la salle publique du village.

No 311 — CL. VILLERAY, Co. Hochelaga; S.A., J. Ed. Roy; 2475 Labelle; S.F. et T. Jos. Beauvais. 1955, Dufferin. Réunions, 1^{er} dimanche, à 8 hrs p.m., à la salle de la commission scolaire.

No 312 — CL. BRÉBEUF, St-Pierre, Co. Montmagny; S.A., Wm. Parsons; S.F. et T. Jos. Alb. Biéla. Réunions; 1^{er} dimanche, à 3 hrs p.m., à la salle Lavallée.

No 313 — CL. BOURASSA, North Hatley Co Stanstead; S.A. L. A. Séguin, S.F. et T. Alf. B. Pelletier. Réunions; 1^{er} dimanche, à 7 hrs p.m. chez M. Alf. B. Pelletier.

No 314 — CL. SARENT, Lennoxville, Co. Sherbrooke; S.A. Ed. Beaudoin, S.F. et T. Achille Blondin. Réunions; 1^{er} dimanche, à 2 hrs p.m., à l'école catholique du village.

No 315 — CL. ST CHARLES BORROMÉE, Garthby, Co. Wolfe; S.A., Clvis T. seier, S.F. et T. J. S. Poulin. Réunions; 1^{er} dimanche, à 8 hrs p.m. chez M. J. S. Poulin.

No 16 — CL. COULONGE, Rox on Pond, Co. Shefford; S.A. Nap. Lavallée, S.F. Tres & Md. E. A. Godbout. Réunions; 1^{er} et 4^e dimanche à 30 hrs p.m., à la salle Hubert Dutilleul.

No 317 — CL. SIR GEOR. ET TIMOTHÉE CARTIER, Saint-Jovelin, Co. Shefford; S.A., S.F. et T. R. Latour. Réunions; 1^{er} dimanche, à 8 hrs p.m., à la salle municipale.

MALADIE

Les contributions ci-dessous sont exigibles des membres qui se sont inscrits pour recevoir des bénéfices hebdomadaires en cas de maladie, — d'après leur âge à l'inscription.

Age	Taux	Age	Taux	Age	Taux	Age	Taux
Ans	Cts	Ans	Cts	Ans	Cts	Ans	Cts
18	35	27	40	36	45	45	57
19	36	28	40	37	46	46	57
20	36	29	41	38	47	47	58
21	37	30	41	39	48	48	58
22	37	31	42	40	49	49	59
23	38	32	42	41	50	50	60
24	38	33	43	42	51	51	61
25	39	34	43	43	52	52	62
26	39	35	44	44	53	53	63
						54	64

Une légère cotisation mensuelle est imposée par le cercle pour couvrir ses frais d'administration, tel que loyer, etc., et pour payer \$1.00 par année pour chaque membre au Conseil Général.

Bénéfices

accordés par l'Alliance Nationale

INDÉMNITÉ. — 1^{er} de \$5 par semaine, pendant 20 semaines, sans membres inscrits à une caisse locale; 2^o de 60 centins par jour pendant 24 semaines, par année, pour les membres inscrits à la caisse centrale. Maximum de \$400 dans chaque cas.

CERTIFICATS DE PARTICIPATION

1^{er} — Certificat d'assurance au décès (vie entière)

(a) CAPITAL-HÉRITAGE. — Au décès du sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$500, \$1000, \$2000 ou \$3000, selon le chiffre du certificat dont il sera alors porteur.

(b) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE. — Un membre porteur d'un certificat d'assurance au décès, (vie entière), qui se retire de l'association, après 10 ans de sociétariat, peut recevoir un certificat de participation acquise représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation. Celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat acquiescent égal au montant qu'il a payé à cette caisse; ce certificat est payable à ses bénéficiaires ou héritiers à son décès.

2^o — Certificat de Dettes

(a) CAPITAL-HÉRITAGE. — Au décès d'un sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$500, \$1000, \$2000 ou \$3000, selon le chiffre du certificat de dotation dont il sera alors porteur.

(b) INDÉMNITÉ AUX INVALIDES. — Les membres frappés d'invalidité absolue, aux termes des Statuts, reçoivent la moitié de leur certificat de dotation; le solde étant payable au décès du sociétaire ou lorsqu'il aura atteint l'âge de 70 ans.

(c) PENSIONS AUX VIEILLARDS. — Tout membre qualifié aux termes des Statuts qui aura atteint l'âge de 70 ans recevra annuellement un dixième du montant de son certificat de dotation.

(d) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE. — Un membre qui se retire de l'association après 10 ans de sociétariat peut recevoir un certificat de participation acquise représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation; celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat acquiescent égal au montant qu'il a payé à cette caisse.

(e) EXEMPTION DE CONTRIBUTIONS. — Les membres qui sont âgés de 70 ans et qui sont porteurs d'un certificat de dotation.

Age d'admissibilité : de 18 à 55 ans.
Contributions à taxes fixes graduées d'après l'âge à l'admission.

L'Alliance Nationale

Capital de réserve dans sa caisse de dotation, (assurance de vie), 31 avril 1908	\$780,827.75
Capital dans ses caisses locales des malades, 30 novembre 1907	151,512.22
Capital dans sa caisse centrale des malades, 31 avril 1908	25,691.53
Capital de la caisse générale (Administration), 31 avril 1908	606.98
Total	\$958,638.48

CAPITAL ACCUMULE

\$958,638.48

Après 15 ans d'opération.

Effectif:—19,608 membres en règle au 1er jan. 1908.
 Nombre de cercles en règle au 1er jan. 1908 - 286
 Nombre de bureaux de perception en règle au 1er jan. 1908 - 90

BEAUDIN, C.R. J. T. CARDINAL, LL.B.

L. J. LORANGER, L.L.L.

BEAUDIN, CARDINAL & LORANGER

.. Avocats ..

1208 RUE NOTRE-DAME

Beaudin et J. T. Cardinal, membres fondateurs de l'Alliance

FONDEE EN 1900

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

7 et 9 Place d'Armes, Montréal.

PRESIDENT : M. H. Laporte,
GERANT GENERAL : M. Tancrede Blonvenu

Département d'Epargne ordinaire @ 3%
Certificat de Dépot @ 3½%

*L'Alliance Nationale dépose
ses fonds à cette Institution.*

Banque d'Hochelaga MONTREAL

Capital autorisé : \$4,000,000.

Capital payé : \$2,500,000.

Fonds de Réserve et Surplus : \$2,000,000.

La Banque ONZE bureaux dans la ville ; elle reçoit les dépôts d'épargne lesquels peuvent être retirés à volonté et sur lesquels elle paie 3% d'intérêt QUATRE FOIS par année.